



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le **23/12/2025**
ID : 057-245700695-20251211-D2025_186_SI-AR

DECISION 2025-186

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu l'article L. 2221-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la décision du Président n° 2025-157 en date du 28 octobre 2025 portant convention de mise à disposition d'une partie des infrastructures présentes sur le site de la Citadelle à Rodemack à l'Association Scouts et Guides de France,

Considérant que la CCCE est propriétaire du site hébergeant la Citadelle et son parc à Rodemack,

Considérant l'erreur matérielle constatée sur la décision susmentionnée, la convention étant conclue pour l'année 2026 et non sur les périodes du 8 au 9 novembre 2025 et du 22 au 23 novembre 2025,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

La décision du Président n° 2025-157 en date du 28 octobre 2025 portant convention de mise à disposition d'une partie des infrastructures présentes sur le site de la Citadelle à Rodemack à l'Association Scouts et Guides de France est abrogée et remplacée par la présente décision.

Article 2 :

Une convention de mise à disposition d'une partie des infrastructures présentes sur le site de la Citadelle à Rodemack est conclue avec l'Association Scouts et Guides de France, sise Maison des associations Raymond Queneau - 5 Impasse des Anciens Hauts Fourneaux - 57100 Thionville, à titre gratuit pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Article 3 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

